

# AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Soutien au développement durable des entreprises agricoles »

## Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du  
Programme ou du  
rapport :

## SESSION DES 19 et 20 décembre 2024

### AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE :  / AP :  / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Nom et numéro du rapport :

**E301 - Agir pour l'Agriculture et la Forêt**

Les récentes actualités nationales ont mis en lumière le dérapage financier de l'Etat français et la nécessité d'engager un processus d'économies et de recherche de nouvelles recettes pour réduire la dette de l'Etat qui s'est établit à 3 228,4 milliards d'euros à la fin du deuxième trimestre 2024.

A la suite de la réception des rapports budgétaires qui sont soumis au vote, nous constatons que la majorité régionale souhaite s'inscrire dans une démarche de participation de notre collectivité au redressement des finances publiques en ciblant en particulier les dépenses de fonctionnement.

Si nous sommes conscients des réalités économiques du pays et de la nécessité d'adopter un autre système de dépense de l'argent public, les mesures actuellement proposées nous semblent démesurées et prises de façon précipitée, sans concertation avec les acteurs du territoire.

En effet, le budget primitif 2025 prévoit une baisse substantielle de plusieurs dispositifs de subventionnement ou d'appels à projet.

Il est notamment question de réduire de 50 % le soutien aux structures de développement de l'agriculture biologique.

Confrontée à une baisse de consommation des produits biologiques, le secteur de l'agriculture biologique connaît une crise importante, après une phase de croissance importante dans notre Région. L'effort collectif de développement de l'agriculture biologique, tant des acteurs de l'agriculture biologique que des acteurs

publics doit être conforté. Toute baisse de subvention à un moment critique de crise anéantirait plusieurs années de travail de conversion, de développement, d'installation.

A cette fin nous suggérons d'inscrire au budget primitif 2025 la délibération suivante:

**Délibéré : Suite au paragraphe 2. Accompagnement des investissements agricoles durables**

**Ajouter :**

- Paragraphe 3 – Accompagnement des projets collectifs pour développement durable des entreprises agricoles
- Développement de l'agriculture biologique

Et suite à "Un accompagnement des projets pilotes d'opérateurs économiques et de structures de développement est prévu via un appel à projets « structuration filière bio » en complément du soutien à l'animation des filières."

Afin de préserver la qualité de l'animation des structures de développement, le financement des structures via appels à projet est maintenu à un niveau équivalent à 2024.

Je vous propose d'inscrire, à titre indicatif, 740 000€ en autorisations d'engagement.



Claire Schweitzer  
Conseillère régionale  
du groupe L'écologie ensemble